

Eau et santé : quelles recommandations ?

L'eau est aujourd'hui, dans notre pays, au coeur des débats politiques, médiatiques et associatifs. Dans le dialogue médecin-patient, la question de l'eau est souvent abordée.

Face aux interrogations des patients, les médecins s'estiment majoritairement mal informés, voire démunis.

Sans devenir un spécialiste de l'eau, le médecin doit disposer de documents scientifiques lui permettant :

- de se faire une opinion
- de pouvoir répondre aux questions des patients sur la sécurité sanitaire de l'eau potable.

Où s'informer sur la qualité de l'eau de votre commune ?

- Après du service des eaux de la commune qui effectue ses propres contrôles
- Après de la DDASS
- Les résultats des analyses officielles effectuées par la DDASS doivent être affichés à la Mairie.
- Une synthèse annuelle est fournie à chaque abonné avec l'une des factures.

- **Le Centre d'Information sur l'Eau** travaille sur les questions de l'eau et de la santé. Il édite une documentation à destination des professionnels de santé. Ces informations sont mises à disposition sur le site www.medicseau.com (accès réservé aux professionnels de santé et login).

Vous y trouverez notamment :

- des dossiers scientifiques traitant :
 - Des terrains spécifiques (femmes enceintes, nourrissons, enfants, sportifs, personnes âgées...)
 - Des normes (Aluminium, Chlore, Plomb, Nitrates, Pesticides, Microorganismes, Fluor)
 - De la réglementation, des contrôles et des traitements de l'eau potable
 - Des risques liés à certains modes d'utilisation (légionellose).
- des fiches patients, qui constituent une véritable aide à la consultation. Elles peuvent être téléchargées et imprimées.

- **Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable** met en avant les économies réalisables et la réduction des déchets qui découlent de la consommation d'eau du robinet. (www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Robinet.pdf)

- **Le service de l'eau de la Communauté Urbaine de Strasbourg** édite une plaquette à destination des médecins. Il mène des actions pour attirer l'attention des consommateurs et des professionnels de santé sur la qualité de l'eau du robinet. Des recommandations de consommation (Elles sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.strasbourg.fr/Strasbourgfr/FR/VivreLaVille/Environnement/Eau/ecoconsommateurs>) y sont dispensées.

15 fiches éco-consommation à destination des patients « *pour tout savoir sur l'eau* » sont éditées en partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace. Elles ont pour thèmes :

- D'où vient l'eau du robinet ?
 - L'eau du robinet, une eau potable
 - L'eau du robinet en toute sécurité
 - Que devient l'eau du robinet ?
 - Droits et devoirs : questions/ réponses
 - L'eau, à quel prix ?
 - La facture d'eau
 - Des eaux, des boissons
 - Les propriétés de l'eau
 - Faut-il traiter l'eau du robinet chez soi ?
 - Les adoucisseurs d'eau
 - Agissons pour moins de pollution !
 - Agir au quotidien : ménage et produits détergents
 - Agir au quotidien : nettoyage, bricolage, jardinage...
 - Agir au quotidien : faites des économies d'eau
- Un dossier d'information (de Septembre 2005) sur la qualité de l'eau potable en France est mis en ligne par la **Direction Générale de la Santé**. (www.sante.gouv.fr/htm/actu/eau_potable_070905/dossier_presse.pdf)
- Sur le site de l'**Institut de Veille Sanitaire (IVS)**, il est possible d'accéder à l'« Evaluation des risques sanitaires des sous-produits de chloration de l'eau potable ». Ce travail a pour objectif d'analyser la pertinence de la mise en place d'un dispositif de surveillance des effets sanitaires que pourraient engendrer la surchloration de l'eau des réseaux de distribution, dans le cadre du plan Vigipirate. (<http://www.invs.sante.fr/>).
- Les communications des colloques de l'**Association Scientifique Européenne pour l'Eau et la Santé** sont disponibles : http://www.waternunc.com/fr/jhydro_00.htm. Le prochain colloque se tiendra en novembre 2006 à Paris. Il aura pour thème « les eaux pluviales ». L'association est aussi éditrice du **Journal Européen d'Hydrologie**.
- Les Directives de qualité pour l'eau de boisson (deuxième édition) ont été publiées par l'**OMS** en trois volumes :
- Volume 1 - Recommandations ;
 - Volume 2 - Critères d'hygiène et documentation à l'appui ;
 - Volume 3 - Surveillance et contrôle des approvisionnements communautaires.

Des additifs aux Volumes 1 et 2 ont été publiés en 1997, 1998 et 2000. Ils contiennent des renseignements mis à jour et de nouvelles études sur certains produits chimiques ainsi qu'un additif regroupant des études sur certains microbes.

On peut se procurer les Directives de qualité pour l'eau de boisson, en s'adressant au :

Service de la Distribution et des Ventes de l'Organisation mondiale de la Santé

20 avenue Appia, CH-1211 Genève 27 - Suisse

☎ : 41 22 791 4857 - ✉ : publications@who.ch

De larges extraits du texte des Directives peuvent également être consultés sur Internet, en anglais seulement, à l'adresse : http://www.who.int/water_sanitation_health/.

On trouvera des renseignements complémentaires sur le Programme de Sécurité alimentaire de l'OMS à l'adresse <http://www.who.int/fsf> et sur le Programme OMS Eau, assainissement et santé à l'adresse http://www.who.int/water_sanitation_health.

Des informations sur la Commission du Codex Alimentarius et son Comité sur les eaux minérales naturelles, ainsi que sur la Norme Codex pour les eaux minérales naturelles et le Code d'usages se trouvent sur le site : <http://www.codexalimentarius.net/>